



Déclaration commune SNE/FSU – CGT

À PROPOS DU DÉMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PARIS ET DE LA DR ÎLE DE France

Nous avons communiqué par courriel du 14 décembre la [déclaration commune du SNE-FSU et de la CGT du 27 novembre](#) ainsi que le [compte rendu de la réunion du 8 décembre entre la Direction et une délégation](#) CGT, SNE-FSU et salariés de la DR Île-de-France à propos de ce déménagement. Cette déclaration intersyndicale d'opposition au projet en l'état a été entérinée par près de 80 salariés au cours d'une AG organisée le 29 novembre 2012 à Vicat.

Face à la menace que représente ce projet pour les collègues du centre parisien et de la DR Île-de-France et sur la base de leurs revendications exprimées au cours de réunions, nous avons travaillé à un **positionnement intersyndical**, seul susceptible selon nous, sur ce sujet comme sur d'autres (décret préfets, projet de l'ARF (Association des Régions de France)...), de constituer un front efficace de défense de l'intérêt des salariés.

La CFDT ne s'est pas associée à nous. Elle a organisé une réunion avec les collègues de la DR une semaine plus tard. Elle a envoyé au Président une lettre ouverte datée du 4 décembre et diffusée à l'ensemble du personnel. Elle a diffusé en outre un compte-rendu des débats au CE du 18 décembre ainsi que d'une réunion, le même jour, entre elle et la direction. Elle explique dans son message au personnel que (bien qu'invitée), elle ne s'associe pas à la démarche intersyndicale car « *elle ne trouve pas opportun et prématuré de mobiliser le personnel dès à présent* ».

Pour le moment, cette mobilisation prend la forme de réunions, de collecte de réactions et d'opposition par le biais d'une pétition à une démarche déjà avancée qui fait **l'impasse sur la concertation avec les personnels** ce que nous ne saurions cautionner. La CFDT demande elle-même l'exclusion de la DR Île-de-France du projet de Montrouge.

Qu'est-ce qui est prématuré, au juste ? Dans son dernier tract/compte rendu du 18 décembre, la CFDT écrit « *Enfin il (Mr Zemmour) nous a précisé que les délais de décision étaient très courts pour Montrouge et Vache noire : fin janvier 2013* ». Alors, faut-il attendre que le dossier soit bouclé pour mobiliser le personnel directement concerné afin qu'il s'exprime sur son propre avenir ?

En revanche, l'urgence est d'obtenir un certain nombre de **garanties**, pas de commencer à négocier sur l'aménagement d'un site, quel qu'il soit. Ces garanties nous nous sommes attachés à les définir avec l'ensemble du personnel de la DR Ile de France, et lors de l'AG parisienne. Il s'agit essentiellement de ne prendre aucune décision dans la précipitation, donc d'abandonner le projet immobilier en l'état et d'élaborer, avant toute décision de nouvelle implantation, un **cahier des charges pour l'ensemble de l'opération** de déménagement et d'installation, en concertation avec les salariés et leurs représentants.

En tout état de cause, en bonne place dans un tel cahier des charges, devra figurer, bien entendu, le maintien d'une restauration collective – car laisser 250 salariés (200 sans le personnel de la DR Ile de France), sans restauration, n'est pas acceptable.

Dans l'attente d'une telle concertation, il faut tout mettre en œuvre, ensemble, pour obtenir LA REMISE EN CAUSE DU PROJET ACTUEL DE LA DIRECTION. C'est pourquoi, nous appelons la CFDT à rechercher avec nous un socle de revendications communes à faire valoir fortement auprès de la direction.

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DES SALARIÉS DOIVENT ÊTRE ENTENDUES PAR LA DIRECTION.

**NOUS APPELONS TOUS NOS COLLÈGUES FRANCILIENS À SIGNER
MASSIVEMENT LA PÉTITION LANCÉE PAR NOS SYNDICATS CGT et SNE-FSU.**

Vous trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.sneademe.objectis.net/publications/dossiers/projet-de-demenagement-des-sites-parisiens-de-lademe> dans un dossier spécial, les documents évoqués au début de ce message ainsi que le [dossier soumis au CE du 27 novembre et au CA du 28 novembre](#) et le [texte de la pétition en cours de signature sur les sites de Paris-Vicat et de la DR Île-de-France](#).